N° 5 OCTOBRE 2010

Lettre aux adhérents de la section syndicale CFE-CGC Eurocopter Marignane



La loi sur la représentativité des organisations syndicale parue en août 2008, dit que pour être représentative, une organisation syndicale doit recueillir plus de 10% des suffrages aux élections CE. Il faut donc se peser. C'est d'ailleurs pour ces raisons que la CFTC vous a récemment annoncé qu'elle se présenterait seule aux élections.

Vous savez que la population d'Eurocopter est répartie en trois collèges pour les élections CE.

METALLURGIE

La loi décompose ces trois collèges en fonction de filières métiers.

- Le 3^{ème} collège est composé des ingénieurs et cadres.
- Le 2^{ème} collège est composé des techniciens et agents de maîtrise.
- Le 1^{er} collège est composé des ouvriers et employés.

Rappelons que la CFE-CGC étant un syndicat catégoriel, nous n'avons vocation à présenter des candidats que dans les 2^{ème} et 3^{ème} collèges CE.

Si tout cela reste simple pour les ingénieurs et cadres, il n'en est pas de même pour les nombreuses filières métiers des non cadres.

En effet, notre établissement regorge de technicien d'ateliers, de techniciens de production, d'agents administratifs etc...

Autant d'appellations que ne connaît pas la loi.

Depuis des années, ces populations composaient nos collèges électoraux sur la foi d'un découpage à l'amiable que rien ne venait déranger.

Lorsque la loi change et impose des choses, l'amiable doit s'effacer

- Question posée par la CFE-CGC: Un technicien d'atelier est dans la grille « ouvrier » de la convention de la métallurgie des Bouches du Rhône. A ce titre, et si l'on se réfère à la loi, ces salariés devraient être au 1^{er} collège. Or, ils sont au second collège à Eurocopter. Alors un technicien d'atelier exerce-t-il un métier qui le classe dans les ouvriers ou dans les techniciens? Et s'il fait un métier de technicien, pourquoi sa feuille de paie ne porte-t-elle pas la mention de « technicien » ?
- Question posée par la CFE-CGC: Un agent administratif débutant avec un BTS est embauché à 255 points. Il est aujourd'hui dans le 1^{er} collège. Or, un BTS est un Brevet de

Technicien Supérieur. Ne devrait-il pas à ce titre être considéré comme un technicien et voter au 2nd collège?

- Question posée par la CFE-CGC : Certains salariés ont le même métier dans cette entreprise. L'un est agent administratif sur sa feuille de paie. L'autre est technicien. Ils se rendent ensemble au bureau de vote. Ils ne votent pas au même collège. Ils ont pourtant le même métier, la même ancienneté!

A titre d'exemple, dans les autres établissements d'EADS, les agents administratifs sont au 2^{ème} collège dès 255 ou 270 points. A Eurocopter, il faut être 305 points! A titre d'exemple, les techniciens d'ateliers sont dans EADS au 1^{er} collège (ils sont au 2^{ème} collège à Eurocopter).

Devant ces contradictions, la CGE-CGC a donc décidé de s'en référer à la loi et la direction départementale du travail de Marseille a été saisie. Sa réponse peut être rapide, comme elle peut décider de procéder à une étude de poste afin de classer les salariés en fonction de leurs autonomies et responsabilités. La CFE-CGC s'en remettra à sa décision. Dans tous les cas, nous demanderons à la direction d'appliquer ces consignes et de mettre en cohérence le statut des salariés avec leur filière. Il ne doit plus subsister à Eurocopter, d'approvisionneurs « agents administratifs ». Ils doivent tous être « techniciens ».

Nous avons bien conscience que toutes ces considérations peuvent sembler très éloignées de ce que vous vivez sur le terrain. Cependant, elles conditionnent la représentativité des syndicats. Cette représentativité est capitale pour que la direction nous entende lorsque nous lui exposons vos préoccupations.

Evidemment, il y a ceux qui vous vous expliqueront que la CFE-CGC oppose les populations, que la CFE-CGC n'a pas vocation à défendre les non cadres, ou encore que la CFE-CGC ceci ou cela.

Ce sont des raccourcis qui font fi des 3000 non cadres du 2^{ième} collège que nous représentons. C'est aussi faire fi des non cadres du 1^{er} collège que nous voulons voir remonter au 2nd car leur formation leur en donne (selon nous) la possibilité.

Il y a même ceux qui vous expliqueront qu'une entreprise a besoin de toutes ces populations pour fonctionner! Qui oserait dire le contraire? Pas la CFE-CGC. En cas de transfert de charge, ce sont les métiers d'ateliers qui seraient les premiers impactés. C'est pour cela que la CFE-CGC (même si elle est catégorielle) s'oppose à la politique de la direction sur le sujet et entre autre à l'idée saugrenue du tout structure en Allemagne!

Et puis finalement, cette loi, la CFE-CGC ne l'a pas demandé. Ni FO, pas plus que la CFTC.

Ce sont bien la CFDT et la CGT qui l'ont souhaité avec le MEDEF.

Désormais cette loi existe, il faut l'appliquer. Même quand on n'en a pas été demandeur.

Quant à ceux qui en furent demandeurs... et bien qu'ils l'assument désormais.

Enfin, à l'heure ou la direction entend simplifier (soit disant ?) son organisation, un petit coup de nettoyage dans le catalogue des classifications où tout et n'importe quoi se côtoient ne fera pas de mal.

e.mail : cgc.ecf@free.fr et http://www.cfe-cgc-eurocopter.com

2 04.42.85.70.07. Fax: 04.42.89.79.27. **2** 04.42.85.86.13

DU CÔTÉ D'EADS

<u>Election de Airbus Nantes</u>: La CFE-CGC, syndicat catégoriel, présente des listes au 2nd collège (Non Cadres forfaités) et 3ème collège (ingénieurs et cadres). La CFE-CGC nantaise a obtenu 40% des suffrages chez les NCF et 69% chez les ingénieurs et cadres. La CFE-CGC est donc sur Nantes la 1ère organisation syndicale chez les techniciens, administratifs et agents de maîtrise ainsi que chez les cadres.

A noter que la CFDT qui n'a pas obtenu les 10% de suffrages nécessaires pour assurer sa représentativité, disparaît de l'horizon syndical d'Airbus Nantes. En effet, la nouvelle loi sur la représentativité impose aux syndicats un seuil de 10% afin de rester représentatif et donc de pouvoir avoir des délégués syndicaux.

DU CÔTÉ D'EUROCOPTER TRAINING SERVICES

Election chez nos collègues d'ETS: La CFE-CGC a recueilli 66% des suffrages aux dernières élections. Notre syndicat reste donc majoritaire dans cette filiale. Félicitations à nos équipes CFE-CGC qui jonglent entre les cours aux clients, leurs préparations et leur travail syndical. Ont été élus au titre de la CFE-CGC :

Patrick PETIT Hervé FISCHER Daniel MARTIN

Jean-Claude GROS

Jacques BEGUE Eric CAZEILS

Jean-Claude GOBBINI Pascal BOULET



A VOS AGENDAS

Solde Compteur Excédents des jours reportés (Exercice avant 2009) « Warning »

Rappel: Depuis le 1^{er} Octobre 2010, le compteur « Excédents des jours reportés (exercice avant 2009) » est débloqué jusqu'au 31 Décembre 2010

1) 30 jours maximum peuvent être placés dans le CET autre droits via le Workflow.

2) Le reste doit être placé dans le CET fin de carrière.

ATTENTION: si vous n'avez pas fait d'arbitrage au 31/12/2010, sachez que vos jours disparaitront de vos compteurs respectifs et seront perdus.

Conseil: N'attendez pas le dernier jour pour faire vos arbitrages.

TCHURUK L'A REVE, EUROCOPTER VA-T-IL LE FAIRE?

Il y a quelques années de cela, Monsieur Tchuruk, alors PDG d'Alcatel, avait défrayé les chroniques en annoncant que son entreprise allait devenir une société sans production.

Le projet SHAPE prend la même idée en croyant, via de nombreux rapports de consultants allemands, qu'il est possible de n'être qu'un grand maître d'œuvre en reportant toute la gestion productive a des sous-traitants fussent-ils internes.

Ces personnes se trompent et font fis de ce qui a fait notre force, à savoir la proximité entre la production, les études et la recherche.

Les propositions qui nous sont faites ont pour objectif « de se donner les moyens de se développer ». Nous

entendons cette phrase depuis maintenant une quinzaine d'années pour quel résultat? Un Ebit toujours au même niveau.

Revenons aux valeurs fondamentales qui ont fait de la Division Hélicoptère une puissance industrielle mondiale alors que la concurrence était moribonde voire proche du dépôt de bilan.

Redonnons le pouvoir aux vrais industriels capables d'avoir une vraie stratégie d'entreprise basée, dans un premier temps, sur le contrôle de notre activité avant de penser aux revenus de nos dirigeants.

Ecoutons nos anciens et leur expérience pour ne pas répéter toujours les mêmes erreurs.

Bref construisons et arrêtons de détruire!

QUESTIONS MENSUELLES DES DELEGUES DU PERSONNEL A LA DIRECTION

Vous pouvez consulter les comptes rendu des questions des délégués du personnel sur Intranet, via Eurocopter et moi ; Instances représentative ; Marignane ; Liste des comptes- rendus des réunions.

Ne soyez pas étonnés de voir une parution de ces comptes rendu sur Intranet avec plusieurs mois de retard.

Il semblerait qu'Eccolean soit passé par les services Direction et qu'il soit difficile pour ces derniers de respecter les délais de parution qui sont théoriquement de 15 jours.

CHSCT INFO

CHSCT de Coordination du 29 Septembre 2010

« Les vraies fausses Notes »

Nous apprenons, lors de ce dernier CHSCT de Coordination, que le code du travail interdit les salariés travaillant en bleu de travail, de sortir de l'enceinte de l'entreprise dans cette tenue. Cette disposition n'est pas anodine.

A ce jour, aucune note de la direction n'en fait état.

A moins que celle-ci ne nous aie échappé dans l'avalanche des notes direction qui fleurissent sur Intranet.

Ne serait-il pas le moment d'informer les salariés concernés, plutôt que d'attendre et de charger les hiérarchies de faire la police dès lors que l'inspection du travail réprimandera Eurocopter ?

Toutefois, le fait de voir autant de salariés entrer et sortir de l'entreprise en bleu de travail, est certainement en lien direct avec les notes d'application de l'accord SAFE.

CHSCT de Secteur 3 « Marlog » du 27 Septembre 2010

Lors du dernier CHSCT du Secteur 3, Madame Sylvie Collin, responsable de projet OFF SITE, nous a présenté un état d'avancement de l'installation des salariés sur le site des Florides et entre autres les points encore ouverts concernant des malfaçons, des problèmes de fonctionnement et autres oublis du fait du constructeur des locaux.

Tout nouveau projet comporte des anomalies, et de fait, une période de rodage....

Mais il faut rendre à César ce qui appartient à César et là, à Sylvie Collin qui met les bouchées doubles pour que tout rentre dans l'ordre rapidement.

La CFDT qui explique par exemple à qui veut l'entendre qu'une rampe d'accès pour handicapé a été installée grâce à son intervention est faux. Cette rampe d'accès était prévue depuis le début du projet et oublié par le constructeur. En cette période pré électorale, soyez attentifs à ne pas tomber dans le panneau.

Félicitations encore à Sylvie Collin pour son professionnalisme.

QUOI DE NEUF DANS LE SECTEUR

Visite des familles à MARLOG « Les Floride » :

Le samedi 23 octobre s'est déroulée la journée porteouvertes aux familles des salariés travaillant sur le nouveau pôle logistique.

Animations, projections de films, exposition de maquettes ont permis de faire découvrir aux familles les métiers du support de l'hélicoptère.

Un espace ludique avec des ateliers pour les enfants y était aussi prévu.

Cette journée a permis de constater qu'il n'était pas nécessaire d'organiser ce type de manifestation dans un environnement « chaîne de montage d'Hélicoptère » pour qu'elle rencontre un vif succès auprès des familles.

Félicitations à l'équipe organisatrice d'Eurocopter ainsi qu'au personnel de la société de sous-traitance Alten qui ont animé une partie des ateliers proposés.

QUESTIONS DU MOIS

CADRE ET NON CADRE:

Quelle est la procédure à suivre en cas d'arrêt maladie ?

Pour un d'arrêt de travail (**y compris inférieur à 3 jours**), il vous faudra remplir le cerfa (n°10170*04) délivré par votre médecin.

Attention: à défaut de présentation de ce cerfa, l'absence sera traitée comme une absence injustifiée Ensuite, il faudra veiller à envoyer sous 48 heures: Les volets 1 et 2 à votre caisse primaire d'assurance maladie

Le volet 3 à EPS à l'adresse suivante : EADS France-EPS-« arrêt de travail »

BAT A le clamar 240 rue René Descartes 13857 Aix en Provence

Pour toutes questions relatives à la maladie, à la maternité, paternité, accident de travail et de trajet, vous pouvez contacter le 0442852671

Pour ce qui est des questions relatives au mi-temps thérapeutique, vous pouvez contacter le 0442852672

HELICO SCOOP

Dans la presse, est apparu un article relatant les nuisances occasionnées par l'ensemble du transport aérien, compagnies, aviation d'affaires, aviation légère et sociétés de maintenance. Donc l'hélicoptère est montré du doigt et un décret vient de sortir qui interdit les activités d'entraînement et de maintenance des compétences dans les zones habitées.

Une lettre du ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable, etc...,. Mr BORLOO à Mr ROSSET, président du syndicat national des exploitants d'hélicoptères répond aux inquiétudes de ce dernier.

Le décret responsable de cette agitation est intitulé « Décret

portant sur la limitation de trafic des hélicoptères dans les zones à forte densité de population ».

Dans cet article de presse, Eurocopter aurait menacé de délocaliser son usine de Marignane dans les Bouches du Rhône.

A vouloir jouer les pseudo-écologistes, nos élus politiques ne risquent-ils pas de pousser un jour les activités d'écolage et d'essais en vol vers des cieux plus cléments... Outre Rhin, par exemple ?

A ce titre, le Comité Central d'Entreprise a écrit à la Direction, pour demander les conséquences éventuelles que ce décret aurait sur nos activités à Marignane et La Courneuve.

CA NOUS AGACE

Il est normal qu'une entreprise comme la notre évolue ou se transforme en fonction du contexte économique, ou du marché. Généralement, l'organisation de l'entreprise doit s'adapter au business.

On peut également comprendre que les décideurs aient envie d'imprimer leur marque. Au passage, si ceci est synonyme de développement pour Eurocopter, difficile de s'en plaindre...

La dernière grande réorganisation issue de Vital qui devait permettre à Eurocopter de passer la bosse du ramp-up s'appuyait sur des réalités opérationnelles.

Mais quand on à l'impression que les changements sont sans fondements, on peut difficilement les faire admettre aux managers de terrain. Il semble malheureusement que cela en prenne le chemin...

Recette:

- Un consultant payé à prix d'or (normal sinon il n'est pas crédible et ne pourra pas se faire embaucher L3 juste après la mission).
- Une équipe projet qui fait ce qu'on lui demande avec conviction (elle n'a pas le choix mais pourrait aussi être déployée sur d'autres missions).

LE MACHIN

- Une matrice « SPAN OF CONTROL » (matrice des niveaux hiérarchiques en fonction de la taille de l'organisation).
- Des « Micros Units » (700 petites organisations recensées à Eurocopter).

Mettre le coût du consultant dans l'OPEX (dépenses générales).

Faire gonfler la structure en y incorporant l'équipe projet (ne pas déborder du détourage EccoLEAN).

Tamiser la structure hiérarchique dans la matrice « SPAN OF CONTROL » en prenant soin de séparer la Direction de la qualité et la Direction Business & Improvement.

Couper les Micro Units en deux (ne pas faire de quartiers).

Passer le tout au Comité Européen, puis au Comité Central d'entreprise.

Et vous obtenez : UN MACHIN (chose dont on ne veut pas ou dont on ne peut pas dire le nom).

Une réorganisation cela se décline par le haut, mais cela se réussit par la base.

Pour que ce « machin » devienne notre « chose » il faudra d'abord nous convaincre de sa légitimité et de son opportunité!

STATISTIQUES DES MESURES SOCIALES A FIN OCTOBRE

